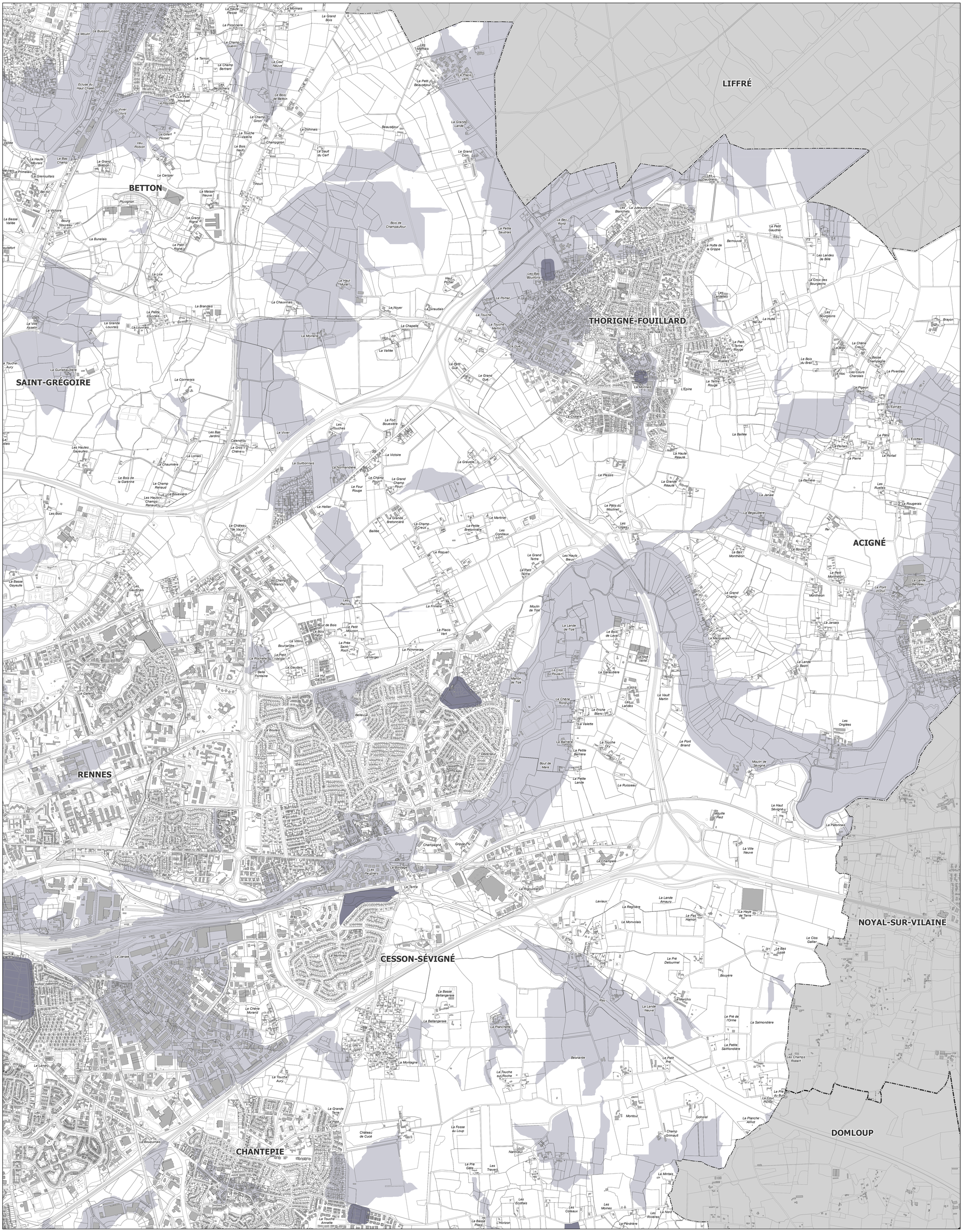

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-3 Gestion des eaux pluviales

Plan D-2-2-3.12

Cesson-Sévigné / Thorigné-Fouillard

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Échelle : 1 / 10 000
Septembre 2024

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

Limite communale

Parcelle et bâti cadastral

Gestion des eaux pluviales

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Indicateur de capacité d'infiltration des sols

Secteur interdit à l'infiltration des eaux pluviales

Secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales

Secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), mars 2024 ;
©DGFIP (cadastre), mars 2024 ;
©Rennes Métropole (SIG), fond de plan topographique général, mars 2024
©BRGM (données infiltration au 50000), oct. 2018
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), sept. 2024
Logiciel SIG : ArcGis 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 100 200 400 600 m